

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001124

**Séance du mercredi 30 juin 2010**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des délibérations : Commissions n°01, 05, 07, 08, 09, 03, 04, 10 et 02

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS (à partir du rapport 1.1.2) Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (représenté par Michel BITTARD jusqu'au rapport 2.1), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 2.1) Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 1.1.2), Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.4), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.1), Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.1.6), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.5), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.4) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.2) Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 5.1) Chalezeule : Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagne : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport 1.1.2), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON (représenté par Alain ROSET) Chaudefontaine : Jacky LOUISON (à partir du rapport 1.1.2) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.3) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAYEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 5.3) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.6), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.3), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 10.2) Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 9.2 et jusqu'au rapport 10.2 ; représenté par Joël JOSSO jusqu'au rapport 9.1 et à partir du rapport 2.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY (à partir du rapport 1.1.2) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 10.2).

**Étaient absents :** Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Torpes : Bernard LAURENT

**Secrétaire de séance :** Emmanuel DUMONT

**Procurations de vote :**

**Mandants :** JP. BASSELIN, H. AKODAD, P. BONNET, M. BULTOT (jusqu'au rapport 1.1.1), JF. DEMONET (à partir du rapport 2.2), C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.5), C. GELIN, JM. GIRERD, S. JEANNIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), A. MENETRIER, J. PANIER (jusqu'au rapport 10.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au rapport 1.1.4), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.3), A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. COTTINY, D. ROLET (jusqu'au rapport 10.2).

**Mandataires :** J. CANAL, N. BODIN, E. SASSARD, YM. DAHOUI (jusqu'au rapport 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du rapport 2.2), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 1.1.5), M. OMOURI, J. ROSSELOT, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY (jusqu'au rapport 1.1.4), C. LIME, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 10.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.1.3), P. CHANEY, F. LOPEZ, S. MONLLOR, JP. MARTIN (jusqu'au rapport 10.2).

**Objet :** Demandes d'agrément PLS au titre de la programmation des aides à la pierre de 2010

## Demandes d'agrément PLS au titre de la programmation des aides à la pierre de 2010

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

**Résumé :**  
Dans le cadre de l'exercice de sa délégation de compétence pour décider de l'attribution des aides à la pierre de l'Etat, il revient au Conseil de Communauté d'arrêter la programmation en matière de logements publics, de répartir les droits à engagement et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions correspondantes. Il est proposé dans ce rapport de se prononcer sur 2 nouvelles demandes d'agrément PLS (Prêt Locatif Social) pour des programmes de promotion immobilière situés à Besançon.

### **I. Rappel**

Le Conseil a arrêté, lors de sa séance du 20 mai 2010, les critères de priorités retenus en ce qui concerne les demandes d'agrément PLS. Pour mémoire, ces critères sont les suivants :

- **priorité 1** : les décisions favorables d'agrément pourront être signées par le Président dès après leur édition par la Direction Départementale des Territoires. Sont concernées : les structures d'hébergement collectif à vocation sociale : maisons de retraite, EHPAD, foyers pour étudiants / les opérations de construction de logements avec pour cible énergétique la **norme BBC** - Bâtiment Basse Consommation / certaines opérations de réhabilitation visant la réalisation de logements relevant du Programme Social Thématique (PST) et finançables par un prêt PLS,
- **priorité 2** : les décisions favorables d'agrément pourront être signées dès après validation par les instances communautaires de la deuxième programmation PLS (3<sup>ème</sup> trimestre 2010) et instruction par la Direction Départementale des Territoires. Sont concernées les opérations de construction de logements avec pour cible énergétique la norme THPE - Très Haute Performance Energétique, sous réserve d'un engagement de minoration du loyer maximum de zone de 10 à 20 % (en fonction des résultats de l'étude thermique), ceci pour compenser le différentiel de charge supporté par tout locataire par rapport à un logement BBC,
- **priorité 3** : sous réserve de la disponibilité d'agrément, les décisions favorables d'agrément pourront être signées dès après validation par les instances communautaires de la programmation PLS finale (4<sup>ème</sup> trimestre 2010) et instruction par la Direction Départementale des Territoires. Sont concernées les opérations de construction de logements avec pour cible énergétique la norme THPE - Très Haute Performance Energétique, sans engagement de minoration du loyer maximum de zone.

Il est proposé dans ce rapport de se prononcer sur 2 nouvelles demandes classées en priorité 2.

### **II. Société ALTER IMMO - 2 agréments**

Dans le cadre de la commercialisation du programme « l'Orée du Vallon » situé 35, chemin des Montarmots à Besançon, la société ALTER IMMO sollicite deux agréments PLS. Le programme comprend 28 logements et la norme énergétique est la THPE : Très Haute Performance Energétique.

### **III. Société EDIFIPIERRE - 3 agréments**

Dans le cadre de son programme « Vert Speranza » situé 12, chemin de l'Espérance à Besançon, la société EDIFIPIERRE avait bénéficié en 2009 de 8 agréments PLS. Trois de ces agréments n'ayant pu être engagés en 2009, la société EDIFIPIERRE sollicite la réinscription de ces agréments au titre de la programmation des aides à la pierre de 2010. Pour mémoire, ce programme relève de la norme énergétique THPE : Très Haute Performance Energétique et 14 logements sur les 37 réalisés ont été cédés à Grand Besançon Habitat.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces deux demandes d'agréments.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ



Reçu le 05 JUIL, 2010